

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact**

Ministère chargé
de l'environnement

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

15/10/2014

Dossier complet le

15/10/2014

N° d'enregistrement

F0411470070

1. Intitulé du projet

RD 417 - GERARDMER - aménagement du carrefour de la Croisette

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

CONSEIL GENERAL DES VOSGES

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. Didier DECLERCQ, directeur de la DRP

RCS / SIRET

228

800

017

00011

Forme juridique

Collectivité territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

**3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et
dimensionnement correspondant du projet**

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6°e Tout giratoire dont l'emprise est supérieure ou égale à 0,4 ha	Création de deux carrefours giratoires d'une emprise totale de 10000 m2

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Aménagement de 2 carrefours giratoires à 4 branches de rayon 15.00 m avec aménagement des abords (trottoirs, stationnements, contre-allées, aménagements paysagers)

4.2 Objectifs du projet

Le projet se situe au lieudit la Croisette sur la Commune de GERARDMER au croisement des Routes Départementales n° 417, 423, 486 et des voies communales : Boulevard d'Alsace et Rue du Toit Vosgien.

Les voies départementales sont classées voies de 1ère catégorie pour la RD 417 et 2ème catégorie pour la D423 et D486

La configuration du carrefour allié à l'important niveau de trafic supporté aux heures de pointe rendent son fonctionnement difficile et dangereux notamment dans les mouvements de tourne-à-gauche.

Des comptages routiers ont été réalisés par le Service Routes du Conseil Général et une étude de circulation a été confiée à la Société Iris Conseil en février 2014. Les enquêtes directionnelles ont été réalisées pendant la période de pointe du midi (HPM) et du soir (HPS).

Il en ressort que :

- le carrefour Ouest (B) connaît un trafic avoisinant les 1720 véhicules légers (VL) à l'HPM et 2650 VL à l'HPS,
- le carrefour Est (A) connaît un trafic avoisinant les 1500 véhicules légers (VL) à l'HPM et 2500 VL à l'HPS,

L'objectif du projet est donc de sécuriser les mouvements des différents usagers, fluidifier le trafic et réduire la vitesse à l'approche de ce nouveau carrefour.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux seront principalement réalisés en maintenant le trafic sur les voies départementales.

Il seront découpés en 4 phases correspondantes pour chacune d'entre elles à la réalisation des travaux par demi-giratoire.

Un délai d'1.5 mois sera nécessaire à la réalisation de chaque phase.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Après travaux, chaque branche du giratoire sera réintégré dans le patrimoine routier qui lui est propre.

La réalisation du projet n'engendrera pas de hausse du trafic routier sur les différents axes.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Etude d'impact

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
rayon des 2 giratoires et largeur de chaussée de l'anneau	15 mètres / 7 mètres
largeur voies communales branche A (Rue Toit Vosgien) et branche G (Bd d'Alsace)	4 m et 5.50 m
largeur RD branche B (Bd de Colmar)	9 m
branche D (Fbg de Bruyères)	8 m
branche E (Bd de St Dié)	2 X 7 m
branche F (Bd de Jamagne)	8 m
branche H (Bd de St Dié)	4 m

4.6 Localisation du projet

**Adresse et commune(s)
d'implantation**

RD 486 - Boulevard de St Dié
RD 417 - Boulevard de Jamagne
RD 417 - Boulevard de Colmar
RD 423 - Faubourg de Bruyères
Boulevard d'Alsace
Rue du Toit Vosgien
88400 GERARDMER

Coordonnées géographiques¹

Long. 6 ° 53 '15.8" E Lat. 48 ° 04 '40.2" N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui ☐

Non ☐

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui ☐

Non ☒

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Voirie et espaces urbains

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

☒

Non

☐

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU de la commune de GERARDMER approuvé le 05/10/2012
Zones concernées par le projet : UEv / UV et UB

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

☐

Non

☐

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
en zone de montagne ?	☐	☒	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☒	☐	Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	

Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☒	☐	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	
dans un site inscrit ou classé ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Natura 2000 au titre de la directive oiseaux (distance : 1.7 kms) Natura 2000 au titre de la directive Habitats (distance 4.3 kms)
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Drainage du fond de forme de la plate forme routière Assainissement pluvial
	est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Matériaux d'apport de carrière
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Bruit engendré par la circulation routière Ce carrefour ne modifie pas la situation existante dans la mesure où il n'a pas la vocation à générer de trafic induit
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Odeurs liées à l'émission des gaz d'échappement dus à la circulation routière Ce carrefour ne modifie pas la situation existante dans la mesure où il n'a pas vocation à générer de trafic induit
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Vibrations en phase terrassement lors du compactage des structures de chaussée
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	

Emissions lumineuses de nuit dues aux phares des véhicules

Engendre-t-il des émissions lumineuses ?

☒
☐

Est-il concerné par des émissions lumineuses ?

☐
☒

Rejets des gaz d'échappement des véhicules

Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?

☒
☐

Pollutions

Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?

☒
☐

Si oui, dans quel milieu ?

Eaux de ruissellement de chaussée évacuées dans le réseau de collecte existant

Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?

☒
☐

Production de déchets et d'effluents en phase travaux : gérés par l'entreprise titulaire des travaux dans le cadre de son plan de gestion et de suivi des déchets

Patrimoine / Cadre de vie / Population

Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?

☐
☒

Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?

☐
☒

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐

Non ☒

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐

Non ☒

Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des informations fournies, il ne semble pas que le projet fasse l'objet d'une étude d'impact.

D'un point de vue environnemental, le projet se situe en zone urbaine sans enjeu particulier.

Dans sa globalité, le projet permet de sécuriser et de fluidifier un carrefour existant.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Fait à

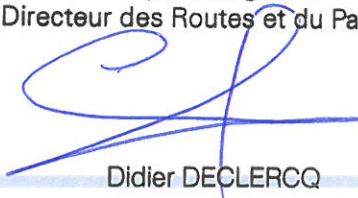
EPINAL

le,

13 OCT. 2014

Signature

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Le Directeur des Routes et du Patrimoine,


Didier DECLERCQ